



## **Révision du plan de secteur de Liège pour l'inscription d'une zone d'activité économique industrielle à Visé-Lanaye et la désaffectation partielle de la zone industrielle de Lixhe.**

Avis d'Inter-Environnement Wallonie.  
(janvier 2004)

### **A propos de l'étude d'incidences.**

Le résumé non technique que nous avons eu sous le yeux est particulièrement indigent. L'estimation de la surface nécessaire pour couvrir les besoins à 10 ans du PAL est posée comme étant de 100 à 300ha, sans qu'une quelconque analyse ou argumentation vienne étayer ces chiffres. On aurait aimé voir, par exemple, une estimation du pourcentage des terrains réellement dévolus à une activité utilisant la voie d'eau, ou encore quelques considérations sur l'évolution de l'occupation des terrains gérés par le PAL.

Aucune justification n'est donnée des limites du territoire de référence; nombre d'affirmations sont gratuites (par exemple *le projet... se trouve inscrit au sein du pôle transfrontalier que constitue Visé...* alors que le projet est excentré par rapport à Visé).

Aucune indication n'est donnée, et aucune évaluation ne tient compte, des caractéristiques usuelles des entreprises utilisatrices de la voie d'eau (notamment le fait qu'il s'agit d'activités relativement bruyantes).

Eijsden est oubliée de la zone d'étude malgré sa proximité par rapport au site sous étude.

Les projets de la Ville de Visé, qui élabore actuellement un plan communal d'aménagement sur la zone d'aménagement différé à caractère industriel de Loën (et dont l'un des enjeux est de détourner de Loën le trafic desservant l'usine CBR) font partie du contexte du projet (ils prévoient des affectations en ZAEM et ZAEL) or ils ne sont pas évoqués.

Enfin l'une des particularités majeures du site, qui est son articulation par un talus élevé avec les zones habitées de Lanaye et Nivelles, n'est quasiment jamais évoquée, et est absente des considérations relatives aux incidences environnementales du projet.

### **A propos de l'opportunité du déclassement partiel de la zone industrielle de Lixhe.**

Inter-Environnement est vivement favorable à cette mesure qui contribuera à la protection de la zone naturelle de la Montagne Saint Pierre.

Outre sa fonction de protection, cette zone expose elle-même des associations végétales typiques du caractère subméditerranéen de la montagne Saint-Pierre. L'on y relève notamment la présence du Crapaud calamite, espèce protégée en vertu des législations wallonne et européenne (espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte, annexe 4 de la directive 92/42/CE faune-flore-habitats). La zone proposée à la désaffectation figure d'ailleurs parmi les sites proposés par la Région dans le cadre du réseau Natura 2000 (site BE 33003BO dit 'Montagne Saint Pierre', ZSC) ; il est évidemment illusoire de penser que l'affectation industrielle pourra un

jour s'y réaliser. La réaffectation proposée va donc dans le sens d'une meilleure cohérence du plan de secteur avec la situation existante de fait, et elle contribuera à assurer le développement des milieux naturels exceptionnels de la région.

### **A propos de l'opportunité du projet d'inscription d'une ZAEI à Lanaye**

Le seul avantage réel du site est la présence d'un quai entièrement réalisé sur toute la longueur de la zone sous étude ; encore reste-t-il à démontrer que ce quai est techniquement apte à supporter une activité portuaire, ce qui n'a rien d'évident. Ce point n'est pas abordé dans l'étude.

Au reste la mise en oeuvre d'une zone industrielle à cet endroit se heurte à plusieurs inconvénients.

- Le premier est la proximité de l'habitat. Si le sort des maisons de Lanaye n'est déjà pas enviable de par la proximité de leurs arrières avec la zone en projet, qui les surplombera de surcroît, que dire de celles de Nivelles dont certaines seront littéralement accolées à la zone industrielle, ainsi qu'à la voirie de desserte du site?
- Le second est l'accessibilité du site. La desserte par la rive gauche est rejetée; elle traverse en effet, entre la darse nord de Lixhe et le pont de Lanaye, une zone boisée dont l'intégrité a été conservée jusqu'à présent, et qui contribue à la préservation de la Montagne Saint Pierre.
- La desserte par la rive droite, la seule envisageable donc, induira des effets directs sur l'habitat de Nivelles et de Lixhe. Elle ne peut donc laisser passage qu'à un charroi limité en tonnage et en nombre de véhicules.
- Sur les plans de bruit et du paysage, le projet entraînera des conséquences très dommageables; la construction d'un mur anti-bruit au-dessus de la digue n'aura que peu d'effet vu le relief et la disposition des lieux, et son effet visuel sera désastreux.
- Enfin l'alimentation en eau par siphon sous la Meuse est vraisemblablement rédhitoire sur le plan financier et, rien qu'à ce point de vue, la faisabilité de la zone n'est en rien démontrée puisque les besoins en eau n'ont pas été abordés.

Seule une diminution de plus de la moitié de la surface envisagée, pour épargner les villages de Lanaye et Nivelles, pourrait rendre le projet moins inacceptable; mais l'équipement d'une zone réduite à cet endroit serait vraisemblablement de peu d'intérêt. Pour toutes ces raisons Inter-Environnement est défavorable à cette implantation.

Nous regrettons que la zone de Chertal, dont on sait qu'elle est promise à la désaffectation de par la fermeture de la phase à chaud d'Arcelor, n'ait pas été approchée par l'étude. Il y a là un potentiel important pour le futur, permettant l'implantation de grandes entreprises impossibles à localiser dans la zone sous étude, et de PME connexes, avec une accessibilité trimodale. Un véritable pôle industriel pourrait y être créé, sans rupture majeure d'équilibre avec les fonctions voisines vu l'ancienneté de l'occupation industrielle du lieu.

\* \* \* \* \*